

CT Gartempe et Creuse 2020-2022

Comité de Pilotage n°2 – Compte Rendu

11 Décembre 2020 – Visioconférence

Etaient présents :

Structure	Représentant(s)
Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG)	William BOIRON Arnaud CALENDRIER
Chambre d'Agriculture de la Vienne (CA86)	Abdel OURZIK
Vienne Nature (VN)	Miguel GAILLEDAT
Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Vienne (FDAAPPMA86)	Edouard BRANGEON
Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB)	Patrick GOUIFFES
Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine (CEN NA)	Julian BRANCIFORTI
Conseil Départemental de la Vienne (CD86)	Didier PERTHUIS
Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut (CAGC)	Benedicte DE COURREGES Elodie PICARD
Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC)	Mickaël MARTIN Amandine POUZET Matthieu RASSINEUX

Étaient excusés : Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Région Nouvelle Aquitaine (RNA).

Introduction

Ce comité de pilotage du 11 décembre 2020 a pour vocation de faire le point sur l'état d'avancement du programme d'actions 2020 et de valider les programmes d'actions 2021 des différents maîtres d'ouvrage. Ce procédé est nécessaire au dépôt des dossiers de demandes de subventions auprès de l'AELB et de la RNA.

Synthèse des discussions

Programme d'actions lié à l'animation du CT

Aucune remarque ou question n'a été soulevée par les participants durant la présentation. Les actions programmées en 2020 ont été réalisées en quasi-totalité. La programmation des actions prévues en 2021 reste identique à celle inscrite au CT.

Remarques liées à la DIG

La DDT a publié le 25 novembre 2020 l'arrêté de DIG n°2020/DDT/SEB/413 autorisant les travaux de la CCVG, de la FDAAPPMA86 et du SYAGC. Les travaux inscrits dans ce document peuvent donc débuter. Plusieurs prescriptions ont été édictées par la DDT86 telles que la réalisation d'inventaires avant

travaux pour identifier les espèces protégées et prévenir les impacts durant les chantiers. De même, chaque année, les maîtres d'ouvrage devront transmettre à la DDT86 un rapport synthétique résumant l'intégralité des opérations qu'ils souhaitent mettre en œuvre.

Programme d'actions du SYAGC

En raison du retard dans la délivrance de l'arrêté de DIG paru le 25 novembre 2020, très peu d'actions ont été engagées par le SYAGC lors de cette première année du CT. De ce fait, les travaux sont reportés à l'année 2021 en supplément des actions initialement inscrites en 2021. En revanche, toutes les actions ou études inscrites en 2020 qui ne nécessitaient pas l'arrêté de DIG ont débuté ou ont été réalisées.

Suite à la présentation effectuée par le SYAGC, plusieurs compléments ont été apportés :

VN souhaiterait que le SYAGC transmette la localisation des tronçons concernés par les travaux d'arrachage de la Jussie et de restauration de la ripisylve sur la Creuse. Cette requête se justifie par la présence sur la Creuse de Grandes Mulettes, espèce protégée. Des prospections doivent être effectuées sur ces secteurs afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou limiter les impacts sur l'espèce.

Le SYAGC a précisé que les prescriptions particulières inscrites dans l'arrêté de DIG imposent la réalisation d'inventaires avant travaux sur toutes les zones à restaurer, avec transmission d'un compte rendu à la DDT86. Le SYAGC contactera prochainement l'ensemble des structures concernées pour mettre en place ces inventaires avant travaux.

La FDAAPPMA86 précise que des pêches électriques ont été effectuées en 2020 par le SYAGC en partenariat avec la FDAAPPMA86 sur les secteurs restaurés dans le cadre du précédent CTMA. Ces indicateurs ont été détaillés lors du précédent COTECH mais n'ont pas été abordés en COPIL pour des raisons de temps. Les résultats indiquent un retour des espèces accompagnatrices de la truite fario qui est l'espèce repère sur ces cours d'eau. En revanche, cette dernière n'a pas été observée malgré la restauration de la fonctionnalité morphologique du milieu. Cette absence résulte des étiages sévères de 2019 et 2020 qui impactent fortement son développement. La qualité de l'eau sur certains secteurs pourrait aussi expliquer ces résultats.

Le SYAGC précise qu'une étude HMUC est en cours dans le cadre de la mise en place du SAGE Creuse, avec notamment un diagnostic sur les débits biologiques. Ce dernier permettra de déterminer les impacts des usages sur la ressource et de pouvoir proposer des pistes d'améliorations par la suite. Le SYAGC, la CCVG et la FDAAPPMA86 ont rencontré l'EPTB Vienne en charge de cette étude afin de proposer d'intégrer d'autres cours d'eau à l'analyse des débits biologiques. Nous en saurons plus d'ici le mois de février.

Par ailleurs, le SYAC souhaite prochainement mettre en place un diagnostic interne sur la qualité physico-chimique de plusieurs cours d'eau de son territoire. Avec l'aide de stagiaires de l'université de Poitiers, l'objectif est d'analyser différents paramètres permettant d'identifier les tronçons impactés par d'éventuelles pollutions, pour travailler ensuite sur les sources de ces pollutions et des pistes de réduction.

Suite à ces discussions, les programmes d'actions 2020 et 2021 du SYAGC ont été validés par le COPIL.

Programme d'actions de la CCVG

La CCVG a précisé qu'elle n'avait pas réalisé les travaux du CT inscrits en 2020 en raison du retard dans la délivrance de l'arrêté de DIG. Les travaux de 2020 sont reportés en 2021, en complément des opérations initialement inscrites dans cette deuxième année du contrat.

Plusieurs remarques ont été soulevées par les membres du COPIL après la présentation effectuée par la CCVG.

Le CEN a indiqué qu'il allait mettre en place une animation foncière sur le bassin de la Benaize et de l'Allochon en 2021 dans le cadre du programme d'actions du CT. La CCVG doit également prendre contact avec plusieurs propriétaires d'ouvrages sur ces deux bassins en 2021. Afin d'éviter la multiplication des interlocuteurs, le CEN propose de laisser la main à la CCVG pour la prise de contact et la rencontre des propriétaires d'ouvrages sur ces bassins (15 sur la Benaize et 2 sur l'Allochon). Si des opportunités d'acquisition se présentent, la CCVG fera alors le lien entre le propriétaire et le CEN.

La CCVG approuve cette solution et propose de la mettre également en œuvre sur le Vairon concernant le projet de remise en talweg du lit. La CCVG rencontrera prochainement les élus et les propriétaires pour présenter le projet. Afin de faciliter la réalisation des opérations, la CCVG intégrera le CEN aux discussions si des possibilités d'acquisition foncière se profilent.

Le CD86 questionne la CCVG sur les délais de mise en œuvre de ce projet et particulièrement sur la procédure de DUP qu'il faut obtenir au préalable. La CCVG explique que le projet débutera en 2021 mais que les travaux, s'ils sont acceptés localement, ne devraient pas débuter avant 2022 car la procédure de DUP est assez longue à mettre en place.

Le CD86 demande à la CCVG des précisions sur la répartition des travaux effectués en régie ou confiés à des entreprises. La CCVG informe que cette répartition est en cours d'élaboration et que ces éléments seront transmis prochainement au CD86.

Suite aux discussions entre le CEN, la CCVG et VN, la CCVG souhaite qu'une réunion de travail soit organisée afin de définir la méthodologie de réalisation des inventaires des espèces protégées sur les sites de travaux. En tant qu'animateur du CT, le SYAGC se chargera d'organiser cette rencontre.

Sur les sites Natura 2000, les animateurs fourniront une liste des espèces présentes, des prescriptions et des recommandations à mettre en œuvre pour limiter l'impact des travaux. Si ces informations ne sont pas suffisantes pour la DDT, des inventaires complémentaires seront alors réalisés. La méthodologie et le choix de la structure en charge de ces inventaires restera à établir.

Concernant la question de la facturation de ces prestations soulevée par la CCVG, VN précise que les inventaires Mulettes et Odonates ne seront pas considérés comme des prestations supplémentaires puisqu'ils sont intégrés dans le programme du CT. En revanche, concernant les autres espèces, la réponse dépendra des attentes de la DDT, des précisions exigées dans les inventaires et de l'existence préalable de données. Les membres du COPIL ont convenu de proposer une réunion avec les services de l'Etat afin d'avoir des éléments complémentaires sur ce point particulier. Elle sera organisée prochainement afin de pouvoir mener les inventaires avant la période de travaux prescrite dans l'arrêté de DIG.

L'AELB confirme la proposition d'intégrer la DDT dans les échanges liés à ce point particulier des prescriptions de la DIG. Une fois les attentes clairement définies, une réunion de cadrage entre les maîtres d'ouvrage permettra de déterminer le rôle de chacun et de produire les données manquantes. Un financement de l'AELB pour ces inventaires sera alors à définir.

Une fois ces discussions achevées, le programme d'actions 2020 et 2021 de la CCVG a été validé par le COPIL.

Programme d'actions du CEN

En 2020, le CEN avait prévu de l'animation foncière sur les masses d'eau de la Gartempe, de la Carte et du Salleron. La moitié des journées d'animation ont pu être réalisées. Les journées restantes sont donc reportées à 2021, en compléments des autres journées d'animations ainsi que des travaux programmés.

Il est par ailleurs précisé que les acquisitions de ZH prévues à l'origine en 2021 sur le bassin de la Carte sont finalement reportées en 2022.

VN précise que des inventaires ont été réalisés sur le bassin de la Chaise cette année. Ces résultats vont être transmis au CEN dans le cas où cela pourrait permettre la mise en place d'actions du conservatoire sur certaines parcelles.

Les participants n'ayant plus de remarques, le COPIL a validé les programmes d'actions 2020 et 2021 portés par le CEN.

Programme d'actions de VN

Malgré le contexte sanitaire de cette année 2020, VN a réalisé la majorité des opérations inscrites dans la première année de son programme d'actions.

Après la présentation de la synthèse des programmes d'actions 2020 et 2021, le CEN a questionné VN sur les résultats des inventaires de l'ADN environnemental effectués sur le territoire. VN a expliqué que cette méthode a permis de confirmer la présence des mulettes observées lors des inventaires de terrain et de mettre à jour plusieurs nouvelles populations de Mulette des Peintres sur la Benaize (première découverte dans le département) ou valider la présence de la Mulette épaisse sur le Corcheron et l'Allochon.

Le COPIL a ensuite validé les programmes d'actions 2020 et 2021 de la structure.

Programme d'actions de la FDAAPPMA86

La FDAAPPMA86 a expliqué que les retards pris dans la parution de l'arrêté de DIG ont conduit la structure à reporter la totalité de la campagne de travaux 2020. Les linéaires prévus en 2020 seront réalisés l'an prochain, venant en suppléments des actions initialement prévues pour 2021. En revanche, plusieurs modifications sont apportées au projet de base.

Sur le Ris, la FDAAPPMA86 a rencontré avec le SYAGC le propriétaire du tronçon qui devait être restauré en 2020. En échange de son autorisation pour les travaux, ce dernier a demandé la mise en place d'une campagne de piégeage des ragondins, à la charge de la FDAAPPMA86. Il souhaite aussi privatiser le tronçon du ruisseau après restauration pour en faire un parcours de pêche pour sa pratique personnelle. En raison de ces demandes allant à l'encontre de l'intérêt général, la FDAAPPMA86 a décidé de décaler le linéaire de travaux sur un autre secteur du ruisseau du Ris. Les linéaires et les coûts inscrits dans le CT seront identiques. Le propriétaire de la nouvelle zone de travaux a déjà donné son accord.

Sur l'Allochon, le propriétaire du tronçon inscrit dans les travaux de restauration a refusé l'intervention. La FDAAPPMA86 va décaler le chantier sur un autre tronçon du ruisseau où le propriétaire a déjà donné son accord.

Sur le Vairon, la FDAAPPMA86 et la CCVG devaient réaliser des opérations conjointes pour restaurer la morphologie du lit. La FDAAPPMA86 réalisera en 2021 le linéaire initialement envisagé en 2020 ainsi qu'une partie du linéaire inscrit en 2021 afin de faire la jonction avec les travaux de la CCVG. Cependant, les travaux initialement inscrits en 2021 ne feront pas l'objet d'une demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau. Ils seront intégrés dans la tranche de travaux 2020.

La modification du programme d'actions impose à la FDAAPPMA86 de déposer un nouveau dossier de déclaration auprès de la DDT86 au titre de la rubrique 3.3.5.0 de l'article R214-1 du code de l'environnement. Ce dossier sera remis prochainement pour instruction aux services de la DDT. La procédure de déclaration étant relativement rapide, les travaux pourront être réalisés durant la période d'étiage de 2021.

La FDAAPPMA86 fait remarquer aux membres du COPIL l'importance de la communication sur les indicateurs de suivi qui permettent de valoriser l'intérêt et l'efficacité des actions de restauration morphologique. VN approuve cette remarque et propose d'organiser une restitution de l'ensemble des MO auprès des membres du COTECH et du COPIL pour détailler plus précisément la méthodologie et les résultats des différentes études et actions engagées dans le CT Gartempe et Creuse 2020-2022.

Le SYAGC explique que ces paramètres sont normalement détaillés lors des commissions thématiques avant d'être synthétisés dans les COTECH et les COPIL. Cependant, la crise sanitaire a compliqué l'organisation de réunions en 2020 et cette méthodologie d'organisation n'a malheureusement pas été pleinement réalisable. Une réunion de présentation des résultats est tout à fait programmable en début d'année 2021.

Suite à ces discussions, les membres du COPIL ont validé le programme d'actions de la FDAAPPMA86.

Programme d'actions de la CA86

La CA86 a réalisé l'étude sur la connaissance de la dynamique des ruissellements sur le bassin versant du Gué de la Reine. Plusieurs secteurs problématiques ont été identifiés et les propriétaires ont été recensés afin qu'ils soient contactés.

La méthodologie employée par la Chambre d'agriculture sera identique en 2021 sur le bassin de l'Allochon.

Le CEN interroge la CA86 sur l'origine des perturbations identifiées sur le bassin versant du Gué de la Reine. L'étude met en évidence l'impact des pratiques agricoles, notamment le labour dans le sens de la pente ainsi que l'absence de couverts en période hivernale. La CA86 souhaite orienter les agriculteurs identifiés vers un changement de pratiques pour limiter les risques d'érosion et de transferts des polluants. Malheureusement, avec la crise sanitaire, l'organisation de rencontres et de formations a été reportée.

La CA86 informe le COPIL qu'elle a été la cible d'une cyberattaque durant le deuxième semestre 2020 qui a impacté l'avancement des dossiers et la transmission des informations au SYAGC en charge de l'animation. Une fois cette problématique résolue, le personnel de la CA86 prendra contact avec le SYAGC pour faire un premier bilan et transmettre les informations manquantes.

La CA86 a identifié un propriétaire favorable à la plantation de haies sur son exploitation. Elle souhaite le mettre en relation avec la LPO qui organise ce type d'actions. Le CD86 rappelle l'existence de son « plan Arbre » permettant le financement des plantations de haies à hauteur de 60%.

Les membres du COPIL ont questionné la CA86 afin de savoir si une commission thématique pouvait être organisée pour présenter en détails la méthode employée et les résultats obtenus de l'étude sur le Gué de la Reine. La CA86 est tout à fait favorable à cette proposition.

Le COPIL a validé le programme d'actions de la CA86.

Programme d'actions de la LPO

La LPO étant absente, la présentation a été rapidement effectuée par l'animateur du CT. Comme pour 2020, ce sont des formations agricoles, des journées de sensibilisation aux scolaires et grand public ainsi que des plantations de haies qui sont programmées pour l'année à venir.

Aucune remarque n'a été formulée. Des questions pourront être posées à la LPO à la suite du présent compte rendu.

Informations diverses

Le CD86 informe les membres du COPIL que la structure peut désormais signer les Contrats Territoriaux. Le CD86 demande s'il est envisageable de signer le CT Gartempe et Creuse par le biais d'un avenant. Une réponse de l'AELB est attendue prochainement.

Le CEN demande si la signature du CT Gartempe et Creuse par le CD86 implique un engagement financier de celui-ci sur la durée du contrat. Le CD86 explique que son programme de financements s'échelonne jusqu'à fin 2021. La structure s'engage donc sur le financement des opérations jusqu'à cette échéance.

Pour conclure la réunion, le CEN et l'AELB tiennent à féliciter les signataires du CT Gartempe et Creuse pour le travail de concertation et de coopération mis en place au sein de ce programme et souhaitent que ces bonnes relations de travail perdurent.

L'animateur rappelle qu'un COPIL se réunira de nouveau au printemps 2021 afin de valider le bilan technique et financier de cette première année de contrat.